

## Session ordinaire

### Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

### Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

### Nombre de conseillers Communautaires :

**En exercice :** 33

**Présents :** 25

**Votants :** 33

### Votes exprimés :

**Pour :** 30

**Contre :** 0

**Abstention :** 3

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

**Excusé(s) :** -

**Secrétaire de séance :** Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

## Délibération n°2023-09-12

### Environnement

#### Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte d'Eau Potable du Val de Cisse

*Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5214-16, L5711-1, L5721-2 ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte d'Eau Potable du Val de Cisse, notamment son article 4 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023.

**Considérant** le Syndicat Mixte d'eau potable du Val de Cisse est composé de la Communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys » ainsi que de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

**Considérant** l'article 4 des statuts du Syndicat Mixte d'Eau Potable du Val de Cisse qui dispose que ses délégués sont élus par les organes délibérants propres aux EPCI membres dans les conditions prévues à l'article L5711-1 du CGCT.

La répartition des délégués se fait comme telle :

- La Communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys » est représentée par seize (16) délégués titulaires ainsi que seize (16) délégués suppléants ;
- La Communauté de communes du Val d'Amboise est représentée par quatre (4) délégués titulaires ainsi que quatre (4) délégués suppléants.

Les délégués suppléants n'ont qu'une voix délibérative.

De ce fait, la Communauté de communes du Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, doit désigner quatre (4) délégués titulaires et quatre (4) délégués suppléants. Le Syndicat Mixte d'Eau Potable du Val de Cisse étant un syndicat mixte « fermé » (composé de Communautés de communes et de Communes), les délégués pouvant être désignés membres à ce dernier sont :

- Soit des membres du Conseil communautaire ;
- Soit des membres des Conseils municipaux des communes membres.

**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte d'Eau Potable du Val de Cisse, les personnes suivantes :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Luc FAVIA	Bertrand LANOISELEE
Jean-Michel LENA	Nicolas MARTIN
Didier ELWART	Yves ROSSE
Serge BONNIGAL	Pascal GASNIER